



COMMISSION DE
L'OCEAN INDIEN

**Programme régional de coopération
et de mobilité, en formation technique,
technologique et professionnelle dans l'océan
Indien
(PRCMTTP océan Indien)**

Table des matières

2	CONTEXTE.....	3
2.1	RAPPEL CONTEXTUEL.....	3
2.2	RAPPEL DES DÉCISIONS DES INSTANCES	4
2.3	APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME.....	5
3	LE PROGRAMME.....	6
3.1	OBJECTIFS.....	6
3.1.1	<i>Objectif général</i>	6
3.1.2	<i>Objectifs spécifiques</i>	7
3.2	SECTEURS PRIORITAIRES	8
3.3	STRUCTURATION DU PROGRAMME.....	8
3.4	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE DU PROGRAMME ET DES PROJETS	8
3.4.1	<i>Comité régional de pilotage Programme (COPIL Programme)</i>	9
3.4.2	<i>Commissions régionales techniques et sectorielles</i>	9
3.4.3	<i>Commission technique et scientifique</i>	10
3.5	L'UNITÉ DE GESTION	10
4	MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE : ACTIVITÉS ET ACTIONS.....	11
4.1	MISE EN PLACE DES CAMPUS RÉGIONAUX ET SECTORIELS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE CRMQE	11
4.1.1	<i>Définition</i>	11
4.1.2	<i>Mise en place des campus</i>	12
4.2	DES PROJETS INTERSECTORIELS.....	13
4.2.1	<i>Les thématiques</i>	13
4.2.2	<i>Les publics</i>	14
4.2.3	<i>Activités prévues</i>	14
4.3	DES PROJETS DE MOBILITÉ	14
5	PHASAGE : PLAN OPÉRATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	15
5.1	PROJET DE PLAN OPÉRATIONNEL.....	15
5.2	DES FILIÈRES QUI POURRAIENT ÊTRE TRAVAILLÉES DÈS DEMAIN	17
5.3	DES FILIÈRES QUI POURRAIENT ÊTRE TRAVAILLÉES DANS LES PROCHAINS MOIS	17

2 CONTEXTE

2.1 Rappel contextuel

Des défis communs

Les États membres de la COI (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et La Réunion) partagent des problématiques communes dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'économie bleue et le tourisme.

Dans le secteur agricole, les impacts du changement climatique, notamment l'irrégularité des précipitations, la dégradation des sols et les phénomènes météorologiques extrêmes, nuisent à la productivité et à la sécurité alimentaire. Les agricultures insulaires sont particulièrement vulnérables, ce qui affecte la stabilité économique et l'approvisionnement alimentaire dans la région.

Le secteur de l'économie bleue, qui comprend les industries liées aux ressources maritimes, fait face à plusieurs défis majeurs dans l'océan Indien. Parmi ceux-ci, on retrouve la surpêche, la pollution marine, l'exploitation non durable des écosystèmes marins et la gestion des ressources halieutiques. De plus, les États membres peinent à développer des infrastructures adéquates et à attirer les investissements nécessaires pour diversifier et pérenniser les activités liées à la mer, comme le transport maritime, l'aquaculture et le tourisme côtier.

Enfin, le tourisme, secteur clé de la région, fait face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La demande croissante de professionnels dans l'hôtellerie, la gestion des sites touristiques et les services associés n'est pas entièrement satisfaite en raison d'une formation insuffisante et d'une forte concurrence avec d'autres destinations touristiques. La montée en compétences des travailleurs est cruciale pour maintenir la compétitivité et répondre aux attentes des visiteurs tout en respectant les principes de développement durable.

L'impact de la pandémie sur les systèmes éducatifs dans l'océan Indien

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière la vulnérabilité des systèmes éducatifs et de formation à l'échelle mondiale, particulièrement dans les États membres de la Commission de l'océan Indien (COI). Selon une enquête menée par l'OIT en collaboration avec l'UNESCO et la Banque mondiale, la crise a gravement perturbé les programmes de formation et d'apprentissage dans 126 pays, touchant 1350 acteurs de la formation professionnelle. Les fermetures d'entreprises, la transition précipitée vers l'apprentissage à distance et les annulations d'examens ont révélé un manque de préparation généralisé, affectant les cycles d'apprentissage, la fréquentation scolaire et la mobilité des apprenants.

Les enjeux régionaux communs : une opportunité de collaboration

Face à ces défis, une approche régionale favorise la mutualisation des ressources et des expertises. La mise en commun des infrastructures, le développement de référentiels et de programmes harmonisés, et l'enrichissement des formations par des expériences

locales permettent d'optimiser les efforts et d'assurer des solutions adaptées aux spécificités locales. Cette coopération régionale, en renforçant les capacités et la résilience des secteurs, contribue à un développement respectueux des diversités culturelles et environnementales de la région.

Un programme régional pour une formation adaptée et durable

Le programme régional de coopération et de mobilité en FTTP de la COI s'inscrit dans une stratégie de transformation des défis en opportunités. Il vise à aligner les politiques de formation professionnelle avec les priorités économiques et stratégiques des États membres tout en répondant aux besoins pressants de développement de compétences et d'employabilité. Les objectifs principaux sont triples :

1. **Création d'un bassin de compétences aligné sur les priorités économiques :** Cela implique une adaptation continue des formations aux évolutions du marché du travail et aux secteurs porteurs tels que la santé, l'économie bleue, la sécurité alimentaire, le tourisme, le numérique et l'environnement.
2. **Renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle :** Ce volet met l'accent sur des formations initiales et continues de qualité, en vue de soutenir la reconversion et la réinsertion professionnelles.
3. **Promotion de l'équité et de l'inclusion :** En adressant les disparités de genre et en intégrant les populations vulnérables, le programme favorise une société plus inclusive et résiliente face aux transitions économiques et environnementales.

En favorisant l'échange de bonnes pratiques, la reconnaissance mutuelle des qualifications et la mobilité des apprenants, ce programme catalyse la transformation des systèmes de formation de la région. Il s'appuie sur des partenariats solides et une gouvernance pérenne pour garantir des résultats concrets à moyen et long terme.

Une perspective prometteuse pour la région

En renforçant les compétences de la main-d'œuvre, le programme améliore la compétitivité des économies locales et offre de nouvelles perspectives aux jeunes. Il contribue à réduire le chômage, à améliorer les conditions de vie et à renforcer la stabilité sociale.

En dépassant une logique d'initiatives ponctuelles, ce programme incarne une ambition pérenne. Il offre à la région une opportunité de bâtir des systèmes éducatifs et professionnels plus résilients, inclusifs et adaptés aux défis du XXI^e siècle.

2.2 Rappel des décisions des instances

L'élaboration du programme de coopération et de mobilité en formation professionnelle de la Commission de l'océan Indien (COI) a été initié lors du 35^{ème} Conseil des ministres en mai 2021. En effet, le Conseil a confirmé son soutien au Secrétariat général pour ses actions concrètes en matière de coopération universitaire et de recherche. Il a également encouragé la mise en place d'un projet régional de mobilité universitaire et professionnelle, inspiré du programme « ERASMUS », et a invité le Secrétariat général à réfléchir à la création d'un fonds régional dédié à cette mobilité.

En complément, la session extraordinaire du Conseil des ministres du 26 novembre 2021 a précisé le mandat du Secrétariat général, notamment en demandant l'organisation, au

début de l'année 2022, des Assises régionales de la formation et de la mobilité étudiante et professionnelle, et en appelant à mobiliser les ressources nécessaires auprès des partenaires au développement. Cette session a également réaffirmé l'importance d'un projet régional de formation et de mobilité, tenant compte des conclusions des Assises régionales.

Lors du 36ème Conseil des ministres, qui s'est tenu le 23 février 2022, la Décision 10 a pris acte de la tenue des Assises régionales de la formation professionnelle et de la mobilité en février 2022, ainsi que de la note stratégique qui en a découlé. Le Conseil a mandaté le Secrétaire général pour solliciter les partenaires au développement afin de lancer une étude de faisabilité pour un programme régional, fondé sur les recommandations de la note stratégique.

Le 37ème Conseil des ministres, du 17 mai 2023, a adopté la Décision 13, qui a donné mandat au Secrétariat général d'organiser des consultations nationales pour le projet de formation professionnelle et de mobilité. Ces consultations devaient prendre en compte les conclusions des Assises de 2022 et les programmes existants dans la région.

Enfin, lors du Comité des Officiers permanents de liaison n° 01/2024, tenu en avril et mai 2024, les OPL ont pris note de la préparation d'une mission de configuration par l'AFD sur les mécanismes de financement proposés, et a demandé au secrétariat de soumettre les recommandations aux instances suivantes.

Lors du Conseil des ministres du 16 mai 2024, les grands axes du programme régional de coopération et de mobilité en formation technique, technologique et professionnelle (PRMCTTP) ont été validés, incluant des projets sectoriels, intersectoriels et de mobilité professionnelle. Le Conseil a également encouragé le Secrétariat général à chercher des financements complémentaires pour la mise en œuvre complète de ce programme.

2.3 Approche Méthodologique pour l'Élaboration du Programme

La réflexion et l'élaboration du programme « PRCMTTP Océan Indien » ont suivi une approche progressive et novatrice, conforme aux décisions des instances de la COI, en plusieurs étapes clés.

- Fin 2021 : Le rapport d'opportunité pour un programme régional de coopération en formation professionnelle dans l'océan Indien a été finalisé et remis à la COI. Cette analyse, réalisée à la demande de la COI et soutenue par l'AFD, a été menée sous la direction d'Expertise France Cap Compétences. La conclusion de ce rapport indique que le programme suscite un grand intérêt et que les efforts de coopération et d'échange de savoirs seront soutenus et valorisés.

- 10 et 11 février 2022 : Les Assises régionales de la formation professionnelle et de la mobilité en formation professionnelle se sont tenues en distanciel. À l'issue de ces Assises, il a été décidé que le programme devrait viser huit axes principaux : la visibilité régionale sur l'emploi et la formation, le renforcement de l'attractivité des métiers en tension, la reconnaissance des qualifications pour fluidifier l'emploi, la mutualisation des ressources pour les métiers stratégiques, le partage des défis dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'inclusion des publics vulnérables, l'égalité des femmes et des hommes, et le développement responsable.
- Janvier / février 2023 : Un expert technique international, M. Jean-Claude Chapu, a été déployé pour construire un projet de programme. Une réflexion approfondie a été menée et un projet de programme a été rédigé à partir du rapport d'opportunité et des notes des Assises, avec l'appui des partenaires de la COI. Ce projet a été validé par le Secrétariat général de la COI le 2 mars 2023, puis présenté aux Officiers permanents de liaison le 10 mars 2023 et lors du Conseil des Ministres du 17 mai 2023.
- Avril à mi-juillet 2023 : Une mission d'amorçage et de consultation a été menée dans chacun des cinq États membres par l'expert technique internationale et la chargée de mission, comprenant des réunions de présentation, des audiences spécifiques et une réunion de restitution, financée par la Facilité d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de Projet (FAPS AFD).
- Août 2023 - mars 2024 : Une nouvelle phase de consultations a été lancée pour affiner la version 2 du programme et des plans stratégiques, avec des ateliers et des audiences complémentaires. Parmi ces actions, un atelier de réflexion avec les partenaires de la COI a eu lieu le 5 septembre 2023, un séminaire interne de la COI a eu lieu le 17 octobre 2023, et un atelier régional de validation technique a été organisé du 5 au 7 mars 2024 avec les directeurs généraux des ministères concernés. Un atelier expérimental pour la création du Campus régional des Métiers et des Qualifications d'Excellence « CRMQE ONE HEALTH et ACTION SOCIALE » s'est tenu du 25 au 27 mars 2024..

3 LE PROGRAMME

3.1 Objectifs

3.1.1 Objectif général

L'objectif général du programme est d'améliorer de manière quantitative et qualitative la formation initiale et continue, ainsi que l'insertion et la réinsertion professionnelle des jeunes des cinq États membres. Ce programme, systémique et régional, vise à mieux répondre aux enjeux et besoins économiques, tant actuels que futurs. Il prend également en compte les nouveaux défis environnementaux et climatiques. En outre, il cherche à améliorer l'employabilité, tant au niveau national que régional, des acteurs formés et

certifiés. Enfin, le programme contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités, tout en répondant aux enjeux sociaux et sociétaux.

3.1.2 Objectifs spécifiques

Ce programme, ainsi que les projets et composantes sectorielles et intersectorielles, vise à apporter une valeur ajoutée en poursuivant trois objectifs spécifiques.

Le premier objectif est d'accompagner le développement quantitatif et qualitatif des systèmes de formation technique, technologique et professionnelle, tant initiale que continue, dans l'insertion et la réinsertion. Et ce, dans chaque État membre de la COI et pour les secteurs définis. Cela inclut une amélioration de l'employabilité tout au long de la vie professionnelle, facilitant l'insertion et la réinsertion professionnelle, et favorisant l'accès à des emplois décents. Le programme vise également à offrir une réponse adaptée aux besoins de formation à la fois à l'échelle régionale et nationale, notamment pour les publics n'ayant pas acquis les compétences de base, les personnes isolées, en difficulté ou vulnérables, dans le respect de l'égalité entre les genres. De plus, il entend répondre aux besoins en termes de bassins de compétences, en adéquation avec les orientations économiques et stratégiques des États, les besoins régionaux en emploi, et les nouveaux défis économiques, sociaux, environnementaux et climatiques. Enfin, le programme cherche à améliorer la reconnaissance des qualifications, certifications et diplômes dans la zone et au-delà, élargissant ainsi les espaces d'opportunités professionnelles.

Le deuxième objectif est de faciliter la montée en compétences des professionnels de la formation afin d'améliorer la qualité des formations certifiantes dans les domaines techniques, technologiques et professionnels. Cette montée en compétences se concentrera sur des secteurs prioritaires à forte valeur ajoutée dans les programmes de développement des États membres de la COI, tels que les métiers de la santé et de l'aide à la personne, de l'économie bleue, de la sécurité alimentaire, du tourisme, de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics, du numérique, et de l'environnement.

Le programme abordera également plusieurs problématiques stratégiques et structurelles telles que la mise en œuvre d'une politique publique liée à la formation technique, la création d'observatoires sectoriels de l'emploi et de la formation, et le pilotage de plans stratégiques pour la formation. Il inclura également la construction de cartes nationales des formations scolaires et des formations supérieures en phase avec les besoins en emploi, le développement d'une synergie entre le monde politique, économique et associatif, et la mise en place d'une politique régionale de formation des cadres dans le domaine technique, technologique et professionnel. D'autres axes incluent la valorisation de la voie professionnelle et la création d'un cadre régional pour les certifications.

Le programme traitera également de problématiques pédagogiques telles que le pilotage des structures de recherche pédagogique, les modèles d'enseignement dans la formation technique, l'apprentissage en entreprise, l'évaluation des compétences, le développement

des langues vivantes et des outils numériques dans les métiers, ainsi que la formation à l'entrepreneuriat et à l'artisanat. Il s'attachera aussi à promouvoir le bien-être dans les structures de formation professionnelle.

Enfin, le troisième objectif est d'instaurer une véritable politique régionale inclusive de formation technique, technologique et professionnelle, visant à promouvoir la justice sociale et lutter contre les discriminations. Cette politique s'appliquera particulièrement aux jeunes jamais scolarisés ou ayant quitté trop tôt le système éducatif, aux femmes, en renforçant l'égalité professionnelle et en développant des opportunités économiques décentes pour elles, ainsi qu'aux jeunes et adultes isolés, en difficulté ou vulnérables, et ceux en situation de handicap ou à besoins particuliers. Elle prendra également en compte les jeunes inscrits au secondaire mais n'ayant pas acquis les compétences de base nécessaires.

Le programme met l'accent sur des secteurs à fort potentiel de croissance économique tels que la santé, l'économie bleue, la sécurité alimentaire, le tourisme, l'énergie, la construction, le numérique, et l'environnement. Ces secteurs ont été identifiés comme prioritaires en raison de leur capacité à générer des emplois et à soutenir une croissance durable.

3.2 Secteurs prioritaires

Le 38^e Conseil des ministres a confié à la COI le mandat de développer un programme couvrant huit secteurs à fort potentiel de croissance économique, à savoir la santé, l'économie bleue, la sécurité alimentaire, le tourisme, l'énergie, la construction, le numérique et l'environnement. Ces secteurs ont été sélectionnés en raison de leur capacité à créer des emplois et à favoriser une croissance durable.

3.3 Structuration du programme

Le Conseil des ministres a validé la structuration du programme autour de projets sectoriels et intersectoriels, ainsi que d'initiatives favorisant la mobilité. Pour sa mise en œuvre, il a été décidé d'adopter l'approche des Campus Régionaux des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CRMQE).

3.4 Les instances de gouvernance et de pilotage du programme et des projets

Le système d'organisation de gouvernance et de pilotage s'ancre fortement dans le contexte régional et des États, assurant une réelle représentativité. Il veille également au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa composition. Ce système garantit l'observance des valeurs d'éthique et de déontologie. De plus, il assure des prises

de décision rapides et efficaces. Enfin, il veille à ce que la mise en œuvre du programme et des projets soit à la fois souple et rigoureuse.

Le programme est placé sous l'autorité politique du Conseil des Ministres de la COI et du Comité des Officiers permanents de liaison.

Il est placé sous l'autorité et la supervision opérationnelle du Secrétaire général et de la Responsable du domaine d'intervention en charge de l'éducation.

Trois instances participeront au pilotage du programme et des projets :

- un comité régional de pilotage Programme (COPIL Programme)
- des commissions régionales techniques et sectorielles pour chacune des filières validées (instances consultatives)
- une commission technique et scientifique (instance consultative);

Une unité de gestion au niveau de la COI sera mise en place.

3.4.1 Comité régional de pilotage Programme (COPIL Programme)

Le COPIL Programme assurera le pilotage du programme, des projets sectoriels et intersectorielles, et des actions de mobilités. La mission du COPIL Programme consiste à assurer la mise en œuvre et la supervision des projets. Il discute et approuve le plan de travail annuel budgétisé du programme, les cahiers des charges ainsi que tout document nécessaire pour assurer une mise en œuvre efficace et éthique du programme. Il doit également approuver les rapports annuels d'activité et financiers du programme et des projets, les rapports techniques et financiers des projets sectoriels.

Par ailleurs, le COPIL Programme discute et approuve pour l'année suivante, les orientations stratégiques du programme et des projets, ainsi que les principaux documents de pilotage, qu'ils soient stratégiques, opérationnels ou budgétaires. Il analyse aussi les plans annuels d'action opérationnelle et budgétés des projets sectoriels, et définit les procédures nécessaires pour une mise en œuvre et un suivi efficace des activités.

Enfin, le COPIL Programme détermine la politique de communication relative au programme et aux projets, et agit en tant que relais dans les États membres, notamment avec les Points focaux nationaux, pour plaider en faveur des objectifs et des activités du programme et des projets, afin de faciliter leur mise en œuvre.

3.4.2 Commissions régionales techniques et sectorielles

Ces commissions sont placées sous l'autorité du COPIL Programme. Ils existent autant de commission sectorielle que de projets sectoriels.

Les membres de chaque commission régionale technique et sectorielle sont des experts (personnes ressources reconnues dans leur secteur professionnelle et dans la formation), nommés par les autorités compétentes de chaque État membre sur la base des profils proposés par le COPIL Programme.

Elles ont pour mission d'élaborer, superviser et évaluer les activités du projet sectoriel relevant de leur filière spécifique, ainsi que de rédiger des rapports sur leur mise en œuvre pour transmission au COPIL Programme. Ces commissions formulent également des recommandations sur les priorités et les orientations des projets liés à leur secteur professionnel et analysent la qualité technique et scientifique des actions et des productions réalisées. Elles évaluent les impacts des projets sur les structures de formation, qu'elles soient scolaires ou universitaires, ainsi que sur les acteurs impliqués. En outre, elles proposent des plans sectoriels et annuels d'action pour l'année suivante, rédigent des rapports annuels, et produisent des documents de communication et de valorisation destinés au COPIL Programme. En tant qu'instances consultatives et sectorielles, elles jouent un rôle essentiel dans l'orientation, le suivi et la valorisation des actions, contribuant ainsi à leur succès et à leur pertinence.

3.4.3 Commission technique et scientifique

D'une manière générale, la commission régionale technique et scientifique, en tant qu'instance consultative et intersectorielle, a pour rôle d'émettre des avis sur les orientations scientifiques des différents projets sectoriels ainsi que sur les plans d'action opérationnelle qui y sont associés. Elle évalue la qualité technique et scientifique des productions issues de ces projets et offre un appui scientifique en conseillant le programme et les projets sectoriels. Elle examine les propositions relatives à de nouvelles activités et formule des recommandations au COPIL Programme, en tenant compte des besoins, des priorités et de la cohérence générale du programme. La commission peut également proposer des réorientations lorsque cela est nécessaire. Elle assure une veille et une capitalisation des productions, des résultats de travaux et de recherches, tout en favorisant le partage de bonnes pratiques. Par ailleurs, elle contribue à renforcer les complémentarités et les synergies entre les différents projets afin d'optimiser leur impact.

3.5 L'unité de gestion

L'unité de gestion, en charge de l'animation/formation/expertise/mobilité, est composée d'une équipe contractée par le Secrétariat général de la COI dans le cadre du programme. Elle est sous l'autorité de la Responsable du domaine d'intervention en charge de l'éducation et formation, et sous la responsabilité du chef de projet.

L'unité de gestion sera chargée de rédiger et de présenter au COPIL le plan de travail annuel budgétisé, les rapports annuels d'activité, les rapports financiers du programme et

des projets, ainsi que les rapports techniques et financiers des projets sectoriels. Elle assurera également le suivi des partenariats en cours et potentiels. Cette unité mettra en œuvre les plans d'action annuels validés par le COPIL Programme et apportera son expertise dans les domaines de la formation technique, technologique et professionnelle. Elle coordonnera, en collaboration avec les autres services de la COI, la mise en place des activités du programme et des projets, conformément aux plans d'action validés. Elle sera également responsable de l'animation des CRMQE et des réseaux sectoriels, de l'organisation de formations, d'ateliers et autres événements, ainsi que de la mise en œuvre de la politique de communication et de valorisation.

Les recrutements au sein de cette unité seront réalisés de manière progressive et en fonction de profils précisément définis, afin d'assurer son efficacité. Une attention particulière sera accordée à l'expertise en formation technique, technologique et professionnelle, pour répondre aux objectifs du programme.

4 MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE : ACTIVITES ET ACTIONS

Comme mentionné précédemment, ce programme a adopté l'approche CRMQE pour la mise en œuvre des projets sectoriels. Toutefois, les CRMQE ne se limitent pas à ces projets, car ils peuvent également aborder des problématiques intersectorielles et inclure des mobilités professionnelles. Les CRMQE occupent ainsi une place centrale dans le programme, en jouant un rôle clé dans la mise en œuvre à la fois des projets sectoriels, des projets intersectoriels et des initiatives de mobilité. Afin de faciliter la compréhension, il est utile de présenter séparément les CRMQE, les mobilités possibles et les projets intersectoriels. Cependant, il est important de souligner que, dans la pratique, ces éléments sont intrinsèquement liés et se complètent mutuellement.

4.1 Mise en place des Campus Régionaux et sectoriels des Métiers et des Qualifications d'excellence CRMQE

4.1.1 Définition

Les CRMQE (Campus Régionaux des Métiers et des Qualifications d'Excellence) rassemblent, sur le territoire des États membres de la COI, un réseau d'acteurs engagés en partenariat pour proposer une large gamme de formations techniques, technologiques et professionnelles. Ces formations couvrent l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, ainsi que la formation initiale et continue. Grâce à une mise en réseau structurée et à un partenariat renforcé, les CRMQE favorisent la création de synergies entre les organismes de formation, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, les laboratoires de recherche, les entreprises, le monde économique, ainsi que les associations et ONG.

Chaque CRMQE est centré sur un secteur d'activité défini par les instances de la COI et s'inscrit dans une dynamique visant à soutenir, par la formation, les politiques nationales

et régionales de développement économique et social. En contribuant à l'insertion des jeunes dans l'emploi, les CRMQE offrent aux apprenants des pôles d'excellence où sont proposées des formations régionales de haut niveau, orientées vers des secteurs d'avenir.

Afin de promouvoir les parcours éducatifs menant aux diplômes de l'enseignement supérieur, les CRMQE encouragent la mixité des statuts au cours de la formation : scolaire, apprentissage ou stagiaire de la formation professionnelle. Ils jouent également un rôle clé dans l'information sur les opportunités de validation des acquis de l'expérience (VAE).

En lien étroit avec les entreprises locales, les CRMQE facilitent l'embauche de salariés qualifiés, soutiennent le développement économique régional et favorisent l'insertion professionnelle des jeunes. Ces partenariats privilégiés permettent d'organiser l'accueil des apprenants en milieu professionnel, renforçant ainsi leur employabilité.

4.1.2 Mise en place des campus

Campus Régional des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CRMQE) One Health et Action Sociale

Plusieurs étapes clés ont conduit à la création du CRMQE One Health et Action Sociale. En l'absence de financements spécifiques, la Commission de l'océan Indien (COI) a décidé de s'appuyer sur les projets existants au sein de son organisation. Parmi les secteurs identifiés, celui de la santé a été considéré comme le plus accessible pour débiter les travaux. Dans ce cadre, un atelier régional dédié à la formation professionnelle en santé dans l'océan Indien a été organisé du 25 au 27 mars 2024. Cet événement, co-piloté par un expert technique international en formation professionnelle et le réseau SEGA-One Health, a permis d'engager des discussions approfondies sur les besoins spécifiques des États membres, les formations existantes, ainsi que les défis et opportunités du secteur.

L'atelier a réuni une diversité d'acteurs, notamment des institutions de formation, des représentants des ministères de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'agriculture, ainsi que des partenaires techniques, des ordres professionnels et des acteurs économiques. Cette concertation a mis en lumière les lacunes en matière de formation et de recherche, tout en identifiant les métiers d'avenir et émergents. Parmi les priorités définies, les métiers des soins de proximité, tels que ceux des infirmiers et agents communautaires, ainsi que les métiers des laboratoires, ont été retenus. Ces échanges ont conduit à la validation d'un cadre stratégique et d'un plan d'action, posant les bases de la création du CRMQE One Health et Action Sociale.

Suite à cet atelier, le 38^e Conseil des ministres a officiellement approuvé, en mai 2024, la création du CRMQE. L'étape actuelle concerne l'institutionnalisation de ce projet, avec la proposition d'un accord-cadre entre les ministères des Affaires étrangères des États membres et la COI, afin d'établir une base juridique solide pour son fonctionnement. Une fois les financements disponibles, un atelier de lancement sera organisé pour officialiser le CRMQE et entamer la mise en œuvre du plan d'action.

Ce plan comprendra notamment l'élaboration d'un diagnostic précis des besoins en métiers et formations, la création d'un réseau regroupant les structures scolaires et supérieures proposant des formations en santé et aide à la personne, et le développement de filières techniques telles que les laboratoires, le biomédical et la maintenance. D'autres thématiques prioritaires incluront la santé mentale, les maladies non transmissibles, les addictions, ainsi que des secteurs spécifiques comme la santé animale, incluant la faune sauvage, les abeilles et les espèces aquatiques.

Enfin, un espace numérique de travail dédié au CRMQE sera mis en place pour centraliser les informations, partager les documents et outils élaborés par les membres, valoriser les productions collectives (chartes, cadres stratégiques) et faciliter les échanges virtuels. Cet outil numérique contribuera également à renforcer la visibilité et la coordination des activités au sein du CRMQE.

Autres CRMQE

La volonté de la COI est de mettre en place rapidement d'autres CRMQE dès que des financements seront disponibles en s'appuyant sur l'expérience du premier CRMQE One Health et Action sociale, notamment sur la sécurité alimentaire (agriculture, élevage, pêche, aquaculture), les THR (Tourisme, hôtellerie, restauration), l'économie bleue. Dès leur installation, ces CRMQE pourront, entre autres, travailler sur l'analyse des besoins en emplois, métiers et formations, en s'inspirant du modèle des observatoires sectoriels. Ils seront également impliqués dans la réflexion et la rédaction de cadres régionaux référentiels, visant à construire un bassin régional de compétences et à faciliter les mobilités professionnelles. Par ailleurs, ces CRMQE se concentreront sur la solidarité pédagogique, en favorisant le partage d'idées, la réflexion commune et la création d'outils pédagogiques. Enfin, ils participeront à la création de formations régionales afin d'assurer la continuité des parcours éducatifs, par exemple à travers des masters régionaux ou des modules d'e-formation.

4.2 Des projets intersectoriels

Lors des consultations, de nombreux sujets ont émergé, concernant tant les thématiques que les publics visés. Ces sujets ont été retenus pour guider l'ensemble du programme, afin de répondre aux besoins spécifiques identifiés et de favoriser une approche inclusive et adaptée.

4.2.1 Les thématiques

Concernant les thématiques, plusieurs axes ont été définis, notamment : le pilotage et la gouvernance des structures de formation, les modèles pédagogiques dans l'EFTP,

l'apprentissage sur le lieu de travail (stages, alternance, formation informelle), l'évaluation des compétences techniques, technologiques et professionnelles, ainsi que la certification et la question d'un cadre régional. D'autres thématiques abordent l'enseignement des langues vivantes, le numérique éducatif et son intégration dans les métiers, la conception d'outils pédagogiques pour les enseignants, et les dispositifs d'orientation vers les voies techniques, technologiques et professionnelles. De plus, la formation à l'entrepreneuriat et à l'artisanat, le développement des attitudes personnelles et professionnelles, le bien-être dans les structures de formation, ainsi que l'approche environnementale et climatique dans la formation professionnelle, sont des éléments clés du programme.

Trois thématiques pourraient être travaillées très rapidement :

- politiques publiques et EFTP,
- formation informelle et EFTP,
- partenariats public/privé et EFTP.

4.2.2 Les publics

Concernant les publics, l'étude d'opportunités, les assises et les ateliers de réflexion ont révélé la nécessité de mettre en place une politique régionale inclusive pour lutter contre les discriminations et réduire les inégalités dans la formation technique, technologique et professionnelle. Bien que le programme vise tous les publics jeunes et adultes, une attention particulière sera portée à certains groupes, tels que les jeunes jamais scolarisés ou ayant quitté très tôt le système éducatif primaire, les filles et les femmes pour favoriser l'égalité professionnelle et l'accès à des opportunités économiques décentes, ainsi que les jeunes et adultes isolés, en difficulté ou vulnérables, éloignés de l'emploi. Des mesures spécifiques seront également prises pour les publics en situation de handicap ou à besoins particuliers, ainsi que pour les jeunes du secondaire n'ayant pas acquis les compétences de base nécessaires.

4.2.3 Activités prévues

Pour mettre en œuvre ces projets intersectoriels, les activités prioritaires comprennent l'organisation de séminaires, de conférences, de colloques, ainsi que des visites d'étude et des projets de recherche, afin de favoriser l'échange d'idées et l'enrichissement des pratiques. Le programme met également l'accent sur le partage et la valorisation d'expériences, permettant aux différents acteurs de valoriser les succès et les enseignements tirés des initiatives menées. Enfin, la production d'actes, qui consistera en la formalisation des résultats et des recommandations, est une activité clé pour assurer le suivi, la pérennité et l'impact des projets sectoriels.

4.3 Des projets de mobilité

L'objectif à terme serait ici d'installer une politique vertueuse de mobilités physiques et virtuelles (dans la zone COI), des apprenants prioritairement mais pas seulement.

Différents types de mobilité pourraient être mis en place. A terme, il s'agira de mettre en place un mécanisme de mobilité régionale.

Stages et Apprentissages à l'Étranger

Le programme vise à élargir les horizons des étudiants grâce à des stages et des apprentissages à l'international, favorisant l'acquisition de compétences pratiques et multiculturelles. Cela inclut le développement de partenariats avec des entreprises étrangères pour offrir des expériences de travail enrichissantes.

Poursuite d'études et visites d'études

La poursuite d'études et les visites d'études, dans le cadre de la formation professionnelle, visent à approfondir les connaissances et compétences des apprenants tout en les exposant à des pratiques réelles et innovantes dans leur domaine. La poursuite d'études permet aux individus de se spécialiser davantage ou d'accéder à des qualifications supérieures, renforçant ainsi leur expertise et leur employabilité. Les visites d'études, quant à elles, offrent une immersion directe dans des environnements professionnels, permettant aux participants d'observer et d'analyser des processus concrets, des technologies avancées ou des modèles de gestion performants. Ces deux approches contribuent à compléter la formation théorique par des expériences pratiques, favorisant ainsi une meilleure intégration des connaissances dans le monde professionnel.

Mobilité des Enseignants et Formateurs

Encourager la circulation des enseignants et formateurs à travers les pays de l'océan Indien pour échanger des pratiques pédagogiques innovantes et renforcer leurs compétences. Ce volet soutient la création de réseaux d'instructeurs capables d'intégrer de nouvelles méthodes d'enseignement dans leurs curricula locaux.

5 PHASAGE : PLAN OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

5.1 Projet de plan opérationnel

Dans l'objectif d'une mise en place rapide des premières activités, un projet de calendrier de mise en œuvre du programme et des projets liés a été réfléchi par le Secrétariat général de la COI.

Le programme serait mis en place suivant quatre phases :

Phase 1 : Préparation de la mise en œuvre (novembre 2024 – janvier 2025)

Cette phase vise à préparer l'implantation concrète du programme dans les différents États membres, avec les objectifs suivants :

- **Mission de sensibilisation et de valorisation** : Chaque État membre recevra des missions visant à présenter et valoriser le programme validé par la Commission de l'Océan Indien (COI), à la suite de la mission AFD/CAP Compétences.

- **Préparation de la mise en place des premiers CRMQE** : L'accent sera mis sur la création des premiers Campus Régionaux des Métiers et des Qualifications d'Excellence, tout en anticipant le développement des CRMQE suivants.
- **Atelier régional de validation** : Un atelier de validation sera organisé en février 2025, réunissant l'OPL (Observatoire des Politiques Locales) et le PFN (Partenariat Financier National) pour une validation des premières étapes du projet.

Phase 2 : Lancement du programme (2025 – 1er semestre 2026)

Cette phase marque le début concret des actions de mise en place du programme avec :

- **Création des premiers CRMQE** : Mise en place des premiers CRMQE conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention AFD/COI et aux décisions de la COI.
- **Expérimentation de modules de réflexion** : Des modules de formation et de réflexion seront mis en place pour tester et affiner les productions régionales. Ces modules porteront sur des enjeux clés comme la politique publique et la formation professionnelle, la formation informelle et les partenariats public/privé dans l'EFTP (Éducation et Formation Technique et Professionnelle).
- **Organisation d'événements régionaux** : Des événements seront organisés pour partager et diffuser les productions et les documents validés au niveau régional, en vue de leur mise en œuvre dans chaque pays de l'océan Indien.
- **Installation de l'unité de gestion** : Mise en place de l'unité de gestion dédiée au programme et initiation des échanges pour définir un mécanisme pérenne de financement.

Phase 3 : Développement du programme (2nd semestre 2026 – 2027)

Cette phase se poursuit avec l'extension du programme, en approfondissant et en élargissant les actions lancées lors de la phase précédente :

- **Poursuite des travaux sur les filières existantes** : Développement des filières déjà établies durant la phase 2, avec l'ajout de nouvelles filières validées par le Conseil des Ministres.
- **Lancement d'activités pour de nouvelles filières** : Extension des activités aux nouvelles filières identifiées et validées par la COI.
- **Organisation d'événements thématiques** : Des événements seront organisés pour aborder de nouvelles problématiques régionales et compléter les actions de formation.
- **Mise en place d'un mécanisme pérenne de financement** : Finalisation et opérationnalisation du mécanisme de financement pérenne, en collaboration avec l'AFD, pour garantir la durabilité du programme.

Phase 4 : Pérennisation du programme (2028 et au-delà)

Cette phase assurera la continuité du programme après la mise en place du mécanisme de financement pérenne, visant à garantir la durabilité des actions à long terme.

Cette structuration présente une progression logique, de la préparation à la mise en œuvre concrète, en passant par le développement et la pérennisation des actions.

5.2 Des filières qui pourraient être travaillées dès demain

Filières classées par ordre décroissant de facilité de mise en œuvre	Groupes de métiers pouvant être travaillés rapidement	Points de situation
Sécurité alimentaire (agriculture, aquaculture, pêche, élevage)	- Production agricole (petits et moyens agriculteurs) - Pêche	- CRQME facilement installable (réseaux déjà existants) Possibilité de prendre appui sur le réseau expert de la Réunion - Structures de formation repérées - Recherche importante dans la région - Fédérations professionnelles facilement mobilisables - Actions existantes intéressantes dans tous les pays - Un besoin spécifique : soutien et accompagnement à l'installation de petites entreprises - Formation informelle importante
THR (Tourisme, hôtellerie, restauration)	- Métiers de production - Métiers d'accueil/réception	- CRQME facilement installable (réseaux déjà existants) - Besoins métiers/emplois définis et très importants (notamment à Maurice et aux Seychelles) - Fédérations professionnelles puissantes et facilement mobilisables - Structures de formation repérées, déjà de qualité - Actions régionales déjà existantes - Formation informelle importante
Economie bleue	- Filières et groupes de métiers à valider collectivement	- Des projets existants à la COI - Filières et groupes de métiers à valider collectivement - Structures de formation et de recherche repérées - Fédérations professionnelles repérées - Projet de CRMQE pensé depuis janvier 2024, facilement installable

5.3 Des filières qui pourraient être travaillées dans les prochains mois

Filières classées par ordre décroissant de facilité de mise en oeuvre	Groupes de métiers pouvant être travaillés rapidement	Points de situation
Sécurité énergétique durable	- Monteurs/installateurs - Techniciens en énergie renouvelable	- Un projet régional FESTI ayant existé - Nécessité de préciser les besoins - Structures de formation et de recherche à repérer et à professionnaliser - Fédérations professionnelles, entreprise à repérer - Continuité scolaire/supérieur à travailler
BTP Bâtiments et travaux publics	- Métiers de l'artisanat - Techniciens et techniciens supérieurs	- Besoins métiers/emplois à définir - Formation informelle importante - Fédérations professionnelles, entreprise à repérer

